



CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 06 juin 2016

Compte-Rendu

La séance publique est **ouverte à 19h01**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice, Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Constance SALEN-BERENGER en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel du Conseil par Monsieur Georges HECKENROTH - Adjoint au Maire,

Pouvoirs: M. S. HONORAT donne pouvoir à Mme N. BAUCHET - Mme S. MARCHESSON donne pouvoir à M. V. OLIVETTI – M. C. VILLALONGA donne pouvoir à M. Robert DAGORNE – - Mme C. CLERE donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO - M. A. DYJAK donne pouvoir à M. JL MAS –

Soit 24 présents, et 05 pouvoirs soit 29 membres sont donc présents ou représentés.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 31 mars 2016 :

026	30/03/2016	Contrat de location d'une batterie pour véhicule électrique - nissan
027	30/03/2016	Convention d'usage partiel de toiture et murs à titre gracieux – sise copropriété 9 rue de la Glacière
028	04/04/2016	Contrat entretien espaces verts 2016/2017 MANIEBAT
029	04/04/2016	Contrat de prestation de services – entretien partiel des espaces verts – Institut des Parons
030	06/04/2016	MAPA Vestiaires du stade- Attribution des lots
031	06/04/2016	MOE Réfectoire Cros SAS ARCHIT-ECT
032	08/04/2016	Avenant 1 – contrat risques techniques – matériel scénique duby
033	08/04/2016	Avenant MOE Vestiaires du stade Joye – Cédric BARLE
034	13/04/2016	Contrat de maintenance – installation campanaire : Eglise et Horloge de l'Hôtel de Ville -
035	25/04/2016	Marche à procédure adaptée pour l'entretien des dépendances de la voirie communale
036	26/04/2016	Convention de location d'un emplacement de stockage de véhicules et matériaux – parcelles AR 271 et AR 33
037	28/04/2016	convention d'attribution à titre gratuit d'un emplacement pour la pratique du Vélo Tout Terrain et du cyclisme acrobatique en forêt et en site naturel ; foncier non bâti communal : parcelle BM 16 prise le long des Chemins de Rastel et de Saint – Martin et du « parking des chasseurs »
038	09/05/2016	CONTRAT D'ABONNEMENT SERVICE – ELIS -
039	11/05/2016	MAPA pour la création d'un réfectoire à l'école du Cros
040	24/05/16	CONTRAT PARONS Entretien partiel voirie et espaces verts

Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal n°16 séance du 15 mars 2016 ; l'adoption du procès-verbal n°17 du 31 mars 2016.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 29

MONSIEUR DI BENEDETTO DEMANDE LA PAROLE A MONSIEUR LE MAIRE AVANT D'ABORDER L'ORDRE DU JOUR ET FAIT UNE DECLARATION QUI SERA TRANSCRITE DANS LE PROCES-VERBAL DE LA 18^E SEANCE.

LES MEMBRES DU GROUPE D'OPPOSITION QUITTENT LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL,

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –

Monsieur le Maire demande à l'assemblée du Conseil de bien vouloir accepter la présentation de la question n°13 en début de séance, afin de libérer le bureau G2C TERRITOIRE après leur présentation.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°13 - ELABORATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME – ACTE PREALABLE : VALIDATION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE P.A.D.D. - RAPPORTEUR : G2C TERRITOIRE

Vu la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain n° 2000-1208 du 13 Décembre 2000 ;
Vu la Loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003 ;
Vu la Loi Engagement National pour le Logement n° 2006-872 du 13 Juillet 2006 ;
Vu la Loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové n° 2014-366 du 24 Mars 2014 ;
Vu la Loi d'Avenir de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt n° 2014-1170 du 13 Octobre 2014 ;
Vu la délibération n°2014-099 du 18 décembre 2014, portant engagement du lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme ; ordonnance du 23 mars ;
Vu les documents de planification territoriale (P.D.U., P.L.H., SCOT, D.T.A.) ;
 Il est proposé au Conseil Municipal un document joint en annexe de 19 pages élaboré avec le bureau d'étude G2C Territoires, et l'administration du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

4 axes sont proposés :

- Maîtriser le développement urbain pour préserver le cadre de vie ;
- Créer une nouvelle centralité au quartier des Jalassières ;
- Préserver et mettre en valeur les richesses du territoire ;
- Maintenir et diversifier les activités économiques ;

Suite à la présentation faite par le Bureau d'Etudes G2C Territoires - Madame Judit ROULAND, le Conseil Municipal après débat décide d'approuver ce projet tel que présenté. Le projet est mis à disposition du public auprès du service Urbanisme en Mairie d'EGUILLES.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N° 1 - DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 – REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN – RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO

Dans la continuité de l'aménagement de la place du Vieux Four, la commune souhaite améliorer le centre ancien du village, notamment la rue Fontvieille, par la création d'un caniveau central après la reprise des réseaux anciens à réhabiliter.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2016 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Aménagement rue centre ancien	81 677,00 €	C.D. 13 :73.46 %	60 000,00 €
		Commune d'Eguilles : ...26.54 %	21 677,00 €
Total Hors Taxes	81 677,00 €	Total 100 %	81 677,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°2 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 – DOMAINE FONTLAURE – RAPPORTEUR : NICOLE BAUCHET

Le projet consiste à sécuriser l'accès au domaine de Fontlaure par la réfection du portail et des piliers, de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon l'agenda d'accessibilité voté par la commune le 07 octobre 2015, délibération n°074/2015.

S'ajoute à ces travaux, la réfection de la fontaine et de ses bassins avec leur remise en eau.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, décide, de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de ses aides aux travaux de proximité 2016 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Réfection du portail d'entrée	18 230,00 €	C.D. 13 :80 %	44 696,00 €

Sécurisation du mur de clôture	6 840,00 €		
Remise en état de la fontaine du parc	14 150,00 €	Commune d'Eguilles :.....20 %	11 174,00 €
Installation électrique	7 450,00 €		
Mise aux normes accessibilité (ADA'P)	9 200,00 €		
Total Hors Taxes	55 870,00 €	Total	100 %
			55 870,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°3 DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 – ABORDS DE SAINT – MARTIN

RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS MAS

Il convient de terminer l'aménagement des abords du Domaine de Saint-Martin, par la réalisation d'une partie de clôture du Domaine et par l'édification d'un portail et d'un portillon d'accès afin de sécuriser l'accès à l'A.L.S.H.

Le Conseil Municipal décide, de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2016 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Fourniture et pose d'un portail en ferronnerie et piliers en pierre	24 540,00 €	C.D. 13 :.....80 %	40 440,00 €
Fourniture et pose d'un portillon en ferronnerie	2 800,00 €		
Muret H40cm/L4mètres et pilier 2m50	8 850,00 €	Commune d'Eguilles :...20 %	10 110,00 €
Fourniture et pose grillage H2mètres/L160mètres	9 160,00 €		
Débroussaillage	5 200,00 €		
Total Hors Taxes	50 550,00 €	Total	100 %
			50 550,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 – CONSTRUCTIONS ANNEXES A LA PISCINE D'ETE –

RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI

La commune met à disposition gratuitement, une piscine temporaire, en plein air, gonflable, de type Zodiac d'environ 60 m², installée près de la salle omnisports – chemin des Grappons.

La commune envisage de créer un local maçonné de 32 m² pour le maître-nageur, comprenant un espace de rangement et des sanitaires, et de créer une deuxième construction de 15 m² pour des vestiaires des utilisateurs.

Le Conseil Municipal, décide, de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2016 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Local de 32 m ² + sanitaires	57 600,00 €	C.D. 13 :.....80 %	59 280,00 €
Local de 15 m ²	16 500,00 €		
		Commune d'Eguilles :.....20 %	14 820,00 €
Total Hors Taxes	74 100,00 €	Total	100 %
			74 100,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°5 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITE 2016 – MONTEE MAXENCE GUES

RAPPORTEUR : BENOIT COLSON

Un cheminement piéton sécurisé s'impose avec deux virages successifs dans lesquels les véhicules passent entre une glissière de sécurité et une haie adossée à un mur (virage amont) et une glissière et des haies (virage aval).

L'objectif est de créer un trottoir assurant un parcours sécurisé continu aux normes du Plan d'Accessibilité Voirie voté en 2010, d'une largeur minimale de 1m40, avec la reprise des clôtures séparant le domaine public des propriétés privées, ainsi que le calibrage extérieur du virage amont et intérieur du virage aval.

Le Conseil Municipal décide, de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de proximité 2016 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Montée Maxence Gues -	60 040,00 €	C.D. 13 :.....80 %	48 032,00 €
		Commune d'Eguilles :.....20 %	12 008,00 €
Total Hors Taxes	60 040,00 €	Total 100 %	60 040,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE 2016 – CHEMIN DES LAURIERS –
RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI

Le Chemin des Lauriers, à forte pente, comportant des ralentisseurs, reçoit la branche montante d'une ligne de bus vers AIX et le passage de certains cars scolaires et camions.

La partie basse du Chemin des Lauriers reçoit un abri – bus et une bande d'arrêt de cars, elle est bordée de talus, souffre de coulées de boue, et sa chaussée nécessite des reprises, une continuité de trottoirs doit être assurée.

Le Conseil Municipal décide, de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre - des travaux de proximité 2016 pour régler les problèmes urgents, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Chemin des Lauriers	77 332,50 €	C.D. 13 :.....77,59 %	60 000,00 €
		Commune d'Eguilles :...22,41 %	17 332,50 €
Total Hors Taxes	77 332,50 €	Total 100 %	77 332,50 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°7 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE – SIGNALISATION DIRECTIONNELLE
RAPPORTEUR : RENAUD DAGORNE

La commune envisage de remettre aux normes et de compléter la signalisation directionnelle des ronds-points (08 ronds-points à caractère structurant) et la signalisation dans le centre ancien du village.

Le Conseil Municipal décide, de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre des travaux de sécurité routière 2016 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Signalisation	75 000,00 €	C.D. 13 :.....80 %	60 000,00 €
		Commune d'Eguilles :.....20 %	15 000,00 €
Total Hors Taxes	75 000,00 €	Total 100 %	75 000,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°8 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN « ENERGIE-CLIMAT » - OPTIMISATION DE DEUX INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE : STADE GILLES JOYE (ÉCLAIRAGE SPORTIF) ET AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS (ÉCLAIRAGE PUBLIC) RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI

Le projet porte sur le passage des luminaires en leds pour les deux installations ; pour la section urbaine de l'avenue des Anciens Combattants, il est proposé un éclairage vers le sol en lieu et place de lanternes « boules » et « cubes » obsolètes, pour un gain de consommation électrique et moins de pollution lumineuse.

Le Conseil Municipal décide, de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre du Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan « Energie-Climat » selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Stade Gilles Joye	53 015,00 €	C.D. 13 :.....80 %	49 808,00 €

Avenue des Anciens Combattants	9 245,00 €		
		Commune d'Eguilles :.....20 %	12 452,00 €
Total Hors Taxes	62 260,00 €	Total	100 %
			62 260,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°9 : DEMANDE D'AIDE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR FINANCER UNE ACQUISITION FONCIERE NECESSAIRE A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CANTONNEMENT DE GENDARMERIE
RAPPORTEUR : MICHELLE GRAZIANO

Il est rappelé la délibération n° 25A/2016 du 15 Mars 2016 portant autorisation donnée au Maire d'acquérir un foncier non bâti de 7.000 m², à détacher de la parcelle privée AY 385 de 16.146 m² zonée NC, mais qui n'a plus rien d'agricole, en friche depuis des années, et riveraine de la jonction entre la R.D. 18 et la R.D. 10, bordée par les 3 tranches de lotissements des Plantiers, à proximité de la zone d'activité des Jalassières, dans un quartier en très forte densification, desservi par tous les réseaux, y compris la fibre optique.

Il est rappelé la délibération n° 030/2016 du 31 Mars 2016 portant adoption du Budget général Primitif 2016 de la Commune d'EGUILLES comportant une inscription budgétaire en section d'investissement, au chapitre 21 – dont les crédits disponibles (204.000 €) permettent la réalisation immédiate de cette acquisition.

Il est rappelé la délibération n° 037/2016 du 06 juin 2016, acte préalable à l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme portant acte préalable d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), dans lequel la création d'un nouveau cantonnement de Gendarmerie plus adapté aux besoins est citée et cartographiée autour de son objectif de « créer une nouvelle centralité au quartier des Jalassières ».

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE : d'approuver les modalités d'applications de ce projet ; de solliciter le Conseil Régional P.A.C.A. au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour un montant de 45 000.00 € (soit 150.000 € x 30 %) à titre de seul financeur extérieur, en intégrant à l'acte notarié à établir le règlement d'attribution des aides régionales ; il est rappelé que la commune, s'engage à maintenir le bien sus désigné dans le patrimoine communal pour une durée minimale de 10 ans ; à informer la Région de tout changement de destination affectant ledit bien pendant cette période de 10 ans ; à mentionner ces réserves faites au profit de la Région dans tout acte notarié contenant cession dudit bien.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°10 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE D'EGUILLES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA METROPOLE D'AIX – MARSEILLE – PROVENCE
RAPPORTEUR : GEORGES HECKENROTH

Par courrier du 9 Mai 2016, reçu le 12 Mai, la Métropole d'Aix – Marseille – Provence rappelle que, dans la perspective, notamment, des transferts de compétences à intervenir au 1^{er} janvier 2018, le Conseil de la Métropole, par délibération n° HN 008-28/04/16 CM du 28 avril 2016, a décidé de la création d'une Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges, conformément aux dispositions de l'article 1609 Nonies C du code général des impôts.

Le Conseil Municipal est donc appelé à désigner parmi ses membres un représentant titulaire, et son suppléant, afin de pourvoir au siège dont la commune est attributaire avant le 30 juin 2016.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE : à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à ces mêmes dispositions.

Il est proposé :

- ✓ en qualité de membre titulaire Monsieur Robert DAGORNE – Maire,
- ✓ en qualité de membre suppléant Monsieur Benoit COLSON – Conseiller Municipal.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°11 : REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Après déclaration faite en séance par Monsieur le Maire, il propose à l'assemblée de reporter la question au vote lors d'une prochaine séance.

QUESTION N°12 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2016
RAPPORTEUR : NICOLE BAUCHET

Il est rappelé le vote du B.P. 2016 dans son vote du chapitre 65 des dépenses de fonctionnements :

65	Autres charges de gestion courante	979 708,47 €
----	------------------------------------	--------------

Comportant une dotation de 91 680,00 € à l'article 6574 – subventions aux associations.

Il est proposé l'attribution suivante :

<u>Associations Eguilles</u>	Proposée 2016
ADFI Provence	500
AFANE Amicale Français AfriqueNord	400
Aix Prim Jazz	1 800
Amicale Bouliste d'Eguilles	1 500
Amicale Personnel Communal	5 000
APAE Pôle Activités Eguilles (Commune)	2 000
AVF Eguilles Accueil	2 250
Clos Saint Thérèse	1 500
Cœur d'Eguilles	800
Conférence St Vincent de Paul	4 500
Croix Rouge	1 000
Culture et Bibliothèque pour Tous	1 000
E C O S	7 000
Eguilles Actions Humanitaires	700
Eguilles Natation	400
Estrambord d'Eguilles/CCFF Eguilles	400
Fitiavana (Aide personnes Madagascar)	500
Foyer Rural	4 000
Harmonie Municipale d'Eguilles	2 500
Judo Club d'Eguilles	3 000
Kibitka	1 000
L' Autre	2 000
La Croisée des Chansons	1 000
Les Capucines Figons	600
Les Chats Faux	1 300
Les Voix Auréliennes	1 500
Lutins, Lutines	200
OMS Office Municipal des Sports	4 000
Secours Catholique	1 500
Sté Chasse Lou Perdigau sectionBall Trap	3 000
Te Ro'o Tahiti	1 000
Ten Dance	500
UNC Union Nationale des Combattants	1 000
Union Sportive Eguillenne (stade foot)	14 000
Vélo Club Eguillen	1 200
Bike Park d'Eguilles (V.T.T. en forêt)	500
TOTAL	75 050

Reste disponible : 91 680,00 € - 75 050,00 € = **16 630,00 €**

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE, d'approuver ces attributions.

A RAISON DE LEURS ADHESIONS ASSOCIATIVES NE PRENNENT PAS PART AU DEBAT ET AU VOTE : MADAME BOURIAUD, MADAME JEUIL, MADAME ROSOLI, MADAME SALEN-BERENGER, MONSIEUR RENAUD DAGORNE, MONSIEUR LOPEZ, MONSIEUR OLIVETTI (MAIS CE DERNIER PREND PART AU VOTE POUR SON POUVOIR).

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 18

QUESTION N°14 : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2016/2017 RAPPORTEUR : NICOLE BAUCHET

Il est proposé une nouvelle grille tarifaire de l'école municipale de musique pour l'exercice 2016/2017 – applicable à la rentrée 2016 :

Réservés aux -18 ans résidant à Eguilles					
Revenus imposables au quotient familial		De 0 € à 1 200 €	De 1 200,01 € à 1 500 €	De 1 500,01 € à 2 000 €	A partir de 2 000,01 €
SOLFEGE	TRIMESTRE	35 €	40 €	50 €	60 €
	ANNEE	105 €	120 €	150 €	180 €
INSTRUMENT	TRIMESTRE	100 €	120 €	150 €	180 €
	ANNEE	300 €	360 €	450 €	540 €
SOLFEGE + INSTRUMENT	TRIMESTRE	135 €	160 €	200 €	240 €
	ANNEE	405 €	480 €	600 €	720 €

Jeunes / Etudiants 18 - 25 ans résidant à Eguilles					
Revenus imposables au quotient familial		De 0 € à 1 200 €	De 1 200,01 € à 1 500 €	De 1 500,01 € à 2 000 €	A partir de 2 000,01 €
INSTRUMENT	TRIMESTRE	115 €	135 €	165 €	195 €
	ANNEE	345 €	405 €	495 €	585 €

Adultes résidant à Eguilles - Enfants et Adultes "extérieurs"				
SOLFEGE	TRIMESTRE	60 €		
	ANNEE	180 €		
INSTRUMENT	TRIMESTRE	250 €		
	ANNEE	720 €		
SOLFEGE + INSTRUMENT	TRIMESTRE	310 €		
	ANNEE	930 €		

Jeunes / Etudiants 18 - 25 ans "extérieurs"				
INSTRUMENT	TRIMESTRE	200 €		
	ANNEE	600 €		

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE : d'approuver cette nouvelle grille tarifaire de l'école municipale de musique.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°15 : DEMANDES D'AIDES DE LA C.A.F. 13 – INFORMATIQUE DE POINTAGE DES GARDES D'ENFANTS A L'HEURE DANS LES DEUX MULTI – ACCUEILS **RAPPORTEUR : MARTINE ROSOLI**

Il est rappelé que, suite à un contrôle de la C.A.F. 13 au multi – accueil Canailoux après la rentrée 2015, il est apparu que le système de tarification forfaitaire des gardes d'enfants à leurs familles utilisé par la commune, ne correspondait plus aux prescriptions de la C.N.A.F. répercutées dans les Bouches du Rhône, et qu'il s'avérait nécessaire de mettre en place, à effet du 1^{er} septembre 2016, un système de pointage à l'heure des gardes dans les deux structures communales « petite enfance ».

Cet investissement total, nécessitant de faire appel à des opérateurs déjà titulaires d'autres marchés connexes (dans le cadre d'un marché de gré – à – gré sans appel public à la concurrence inférieur à 25.000 € H.T.) représente :

- Pour Oxer Technologies (matériel, câblage, paramétrage) : 5 595.47 €HT
- Pour Aiga (licence) : 195.00 €HT
- Pour Aiga (formation exonérée de T.V.A.) : 1 005.00 €HT

SOIT : 6 795.47 €HT

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE : de solliciter la C.A.F. 13 à hauteur de 5.436,37 € d'aide à l'informatisation des multi – accueils communaux, à 80 % d'une dépense éligible de matériels et logiciels de 6.795,47 € H.T.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°16 : MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE – POUR LE SERVICE A.L.S.H. / PERISCOLAIRE
RAPPORTEUR : JEAN LOUIS MAS

Il convient par conséquent :

- De solliciter l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès des services du Trésor Public d'Aix et Campagne – L'Atrium – Boulevard du Coq d'Argent – Aix-en-Provence,
- D'approuver la convention de la Caisse d'Epargne concernant l'offre de « Service Public PLUS » pour la sécurisation des paiements en ligne pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2016.

Selon les conditions suivantes :

- Frais de mise en service : Gratuité
- Abonnement Principal : 10 € HT / mois
- Coût par paiement effectué : 0,11 € HT

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- d'approuver ces démarches,
- d'habiliter le Maire à signer les actes correspondants.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°17 : DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Il est rappelé que la commune avait doté le chapitre 22 de dépenses imprévues au B.P. 2016, notamment dans l'attente de notification des pénalités S.R.U. 2016 et de leur caractère exécutoire par retenues d'offices sur les produits de fiscalité communale, nonobstant ses recours.

Le caractère non suspensif de ces recours et les régularisations d'écritures à inscrire ont été notifiés par le Trésorier le 3 Mai 2016.

Par ailleurs suite à une erreur de la maîtrise d'œuvre ayant induit un double paiement, la commune en récupère le montant.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE : d'approuver la Décision Modificative suivante qui inscrit ces deux écritures.

13032 Code INSEE	COMMUNE D'EGUILLES COMMUNE D' EGUILLES	DM n°1 2016
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739115-01 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00 €	246 002,95 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	246 002,95 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	246 002,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	246 002,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7411-01 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	57 344,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	57 344,00 €	0,00 €
R-773-421 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 344,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 344,00 €
Total FONCTIONNEMENT	246 002,95 €	246 002,95 €	57 344,00 €	57 344,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

QUESTION N°18 : ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES AU LIEU-DIT « TRAFIGUIERE » - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 AU TITRE « ACQUISITIONS DE RESERVES FONCIERES DE MOINS DE 100 HECTARES SITUEES EN MILIEU NATUREL »
RAPPORTEUR : VINCENT OLIVETTI

La commune souhaite se porter acquéreur, à l'amiable, des parcelles cadastrées BL 10, 11, 13, 14, 16, 19, 27, 30, 31 et 33 pour 11ha 65a 00ca (116.500 m²) au lieu-dit « Trafiguière » en zone NC et ND. Pour un montant, de 1,40 €/m², soit pour un total de 163 100 € hors frais de notaire, restant à la charge de la commune.

Cette acquisition est faite dans le but de constituer un pare - feu au vent du Mistral, afin de protéger les habitations au Nord de la commune dans un milieu très boisé, et de pouvoir assurer la protection de ce site naturel remarquable par une politique forestière publique à long terme.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal, DECIDE :

- ✓ de solliciter un financement auprès du Conseil Département 13 au titre « Acquisitions de réserves foncières de moins de 100 hectares situées en milieu naturel », au mieux soit 60%, avec un plafond de financement de 150 000 € de dépense éligible, soit une aide de 90.000 € sur 163.100 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant en €	Financement	Montant en €
Achat 116.500 m ² à 1,40 €	163.100,00 €	C.D. 13 :60 % de 150.000 € 55,18 % de l'acquisition hors frais	90 000,00 €
		Commune d'Eguilles : 44,81 % de l'acquisition hors frais	73.100,00 €
Total Hors Taxes	163. 100,00 €	Total 100 %	163.100,00 €

- ✓ D'approuver cette acquisition auprès des vendeurs pour 163.100 € ;
- ✓ De solliciter la subvention « Acquisitions de réserves foncières de moins de 100 hectares situées en milieu naturel » à 60% du plafond de dépenses éligibles de 150.000 €, auprès du Conseil Départemental 13, soit pour 90.000 € ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte correspondant.

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour 25

Aucune question diverse.

LA SEANCE EST LEVEE A 21h30.